

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE
Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GUERRIN

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66
Nombre de procurations : 9
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 19 juin 2025
Date de publication : 3 juillet 2025

Conseillers présents

FICHERE Jean-Pascal	STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette
MICHAUD Dominique	THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	TRONCIN Dominique	MIRAT Maryline
DAUBIGNEY Jean-Michel	CHEVAUX Bruno	REBILLARD Jean-Michel
JEANNET Nathalie	ROBERT Jean-Claude	ROCHE Paul
MEUGIN Olivier	MATHIOT Agnès	BREMOND Gabriel
GUERRIN Bernard	GINDRE Denis	RIOTTE Christine
SOLDAVINI Grégory	VERNE Pierre	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
MONNERET Christophe	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
ROY Jean-Yves	BERTHAUD Mathieu	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CHAMPANHET Stéphane	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	CUINET Jean-Pierre	VIVERGE Patrick
GAGNOUX Jean-Baptiste	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GUIBELIN Marie-Rose	DOUZENEL Alexandre	SAGET Emmanuel
HOFFMANN Maurice	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
LEPETZ Joëlle	GIROD Isabelle	PERNOUX Annie
MANGIN Isabelle	HERRMANN Nadine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	LEGRAND Jean-Luc
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	

Conseillers suppléés

BERNARDIN Daniel suppléé par DUTHU Sébastien	JACQUOT Patrick suppléé par KEDZIORA Sandrine
BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	LABOUROT Céline suppléée par PESENTI Bruno

Conseillers absents ayant donné procuration

LEFEVRE Jean-Philippe donne procuration à DOUZENEL Alexandre
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à CHAMPANHET Stéphane
GERMOND Daniel donne procuration à ANTOINE Patricia
GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine
GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste
NONNOTTE-BOUTON Catherine donne procuration à MARCHAND Sylvette
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude
CALLEGHER Aline donne procuration à DEJEAN Sylvie
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

Conseillers absents non suppléés et non représentés

LACROIX Olivier	DRUET Timothée	MATHEZ Christian
BONIN Jean-Luc	EMONIN Laurent	GINET Gérard
PAUVRET Emeric	GRUET Olivier	LAGNIEN Jacques

Objet : Programmation du Contrat de Ville 2025

Rapporteur : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

Régie par la loi du 21 février 2014, la Politique de la Ville repose sur la co-construction de projets avec les habitants, les collectivités, les associations et l'Etat afin de permettre aux quartiers prioritaires d'exprimer toutes leurs potentialités tant humaines, qu'économiques, ou encore en améliorant le cadre de vie.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains, a permis de fiabiliser la nouvelle géographie prioritaire et les nouveaux périmètres des quartiers, contribuant ainsi à l'élaboration de nouveaux contrats de ville dans ces Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

La circulaire ministérielle relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030 du 31 août 2023 indique que les contrats de ville visent à :

- Simplifier et accélérer l'action publique
- Assurer une réponse de qualité aux attentes des habitants (sécurité, écologie du quotidien, accès aux services publics éducatifs, péri et extra scolaires, sportifs, culturels, sociaux...)
- Maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés et rendre l'action de l'État lisible.

L'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » rappelle qui sont les signataires des contrats de ville, la mobilisation élargie des partenaires et l'articulation des dispositifs politiques de la ville avec les programmes et autres mesures ainsi que la mobilisation des fonds européens. L'instruction aborde également la gouvernance et l'animation du contrat dans la durée, notamment la définition des modalités d'association et d'information des habitants.

La circulaire du 18 décembre 2023 vise à rechercher la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville grâce entre autre à la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et à la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023 a par ailleurs précisé les grandes priorités de l'Etat pour les contrats de ville nouvelle génération « Engagements Quartiers 2030 », à savoir :

- Le plein emploi
- La transition écologique
- Un meilleur accès aux services publics

Le Contrat de Ville 2024-2030 s'inscrit dans une démarche intégrée devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe également le cadre des futurs projets de renouvellement urbain. Il prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ces futurs projets et le volet social de la Politique de la Ville.

L'Etat et ses établissements publics, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Ville de Dole, le Département du Jura et la Région Bourgogne Franche Comté, ainsi que les acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations, les habitants des quartiers prioritaires, sont partis prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le Contrat de Ville s'appuie sur 4 enjeux :

1. Aménagements du quartier - Vie du quartier – Lien avec la ville - Transitions
2. Intégration - Éducation - Autonomie - Émancipation → focus Jeunesse et femmes
3. Accès à un projet et à un parcours professionnel – formation
4. Prévention et sécurité – Ambition portée sur la jeunesse

L'appel à projet 2025 fait état des 4 enjeux définis suite aux différentes concertations.

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du Contrat de Ville du mardi 27 mai 2025,

Il est proposé de passer des conventions avec les structures suivantes dans le cadre de la Programmation du Contrat de Ville 2025 :

Programmation du Contrat de Ville 2025

			PROPOSITIONS 2025			
	ORGANISME	ACTIONS	GD DOLE	ETAT	ETAT Quartier d'été	Région BFC
1	ADIE	ENCOURAGER LA CREATION D'ENTREPRISE	-	750 €	-	-
	TOTAL		- €	750 €	- €	- €
2	Femmes debout	ACCES AUX DROITS	8 000 €	5 000 €	-	-
3	Femmes debout	PASSERELLE CITOYENNETE	7 000 €	7 000 €	-	7 000 €
4	Coop Agir	PARCOURS D'INSERTION FEMMES	6 000 €	10 000 €	-	5 000 €
	TOTAL		21 000 €	22 000 €	- €	12 000 €
5	LPD	ANIMATIONS PIED D'IMMEUBLE	2 500 €	3 500 €	-	4 000 €
6	LPD	CHANTIERS JEUNES	3 000 €	3 000 €	-	-
7	LPD	CITOYENNETE / BENEVOLAT	-	3 000 €	-	-
8	LPD	ECO AND CO	-	-	1 000 €	-
9	LPD	SANTE	-	2 000 €	-	-
10	LPD	FAITES DU SPORT	1 500 €	1 500 €	-	-
11	LPD	IMAGES ET REGARDS	-	-	-	-
12	LPD	PULSE TON AVENIR	-	-	-	-
13	LPD	VOYAGE ADOS	-	-	3 000 €	-
	TOTAL		7 000 €	13 000 €	4 000 €	4 000 €
14	CCAS	PRE	26 800 €	42 000 €	-	-
	TOTAL		26 800 €	42 000 €	- €	- €
15	Cité Jeune	CONSEIL DE JEUNES 2025	1 500 €	1 500 €	-	-
16	Cité Jeune	DEBAT S'INVITE	1 000 €	1 500 €	-	-
17	Cité Jeune	FOOT AU FEMININ : LES DOLOISES	2 000 €	2 000 €	-	-
18	Cité Jeune	BATUCADA MESNILOISE	-	-	-	-
19	Cité Jeune	PRENDRE DE LA HAUTEUR	-	3 000 €	-	-
20	Cité Jeune	CONCERT / ÉTÉ EN FOLIE	1 000 €	-	1 500 €	2 000 €
21	Cité Jeune	TOURNOIS DE FOOT 2025	2 000 €	-	2 000 €	-
	Cité Jeune	ENSEMBLE REUSSIR	ACTION REPORTEE 2024			
	TOTAL		7 500 €	8 000 €	3 500 €	2 000 €
22	Dole Environnement	CLUB NATURE	2 500 €	2 500 €	-	-
	Dole Environnement	ANIMATIONS D'ÉTÉ	-	-	2 400 €	-
	TOTAL		2 500 €	2 500 €	2 400 €	- €
23	Equi'connect	FERME SANS FRONTIERES	3 500 €	-	3 000 €	-
	TOTAL		3 500 €	- €	3 000 €	- €

			PROPOSITIONS 2025			
	ORGANISME	ACTIONS	GD DOLE	ETAT	ETAT Quartier d'été	Région BFC
24	Feder Œuvres Laiques / Ligue de l'enseignement Jura	NUMERIQUE A TOUS LES ETAGES	-	-	-	-
	TOTAL		- €	- €	- €	- €
25	France travail	PLACE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION	-	-	-	-
	TOTAL		- €	- €	- €	- €
26	La roue de secours 39	PLATEFORME MOBILITE	3 000 €	2 500 €	-	-
	TOTAL		3 000 €	2 500 €	- €	- €
27	MJC	QUARTIER NUMERIQUE	-	-	-	-
28	MJC	COLLECTAGE RENOVATION URBAINE	-	-	-	-
	TOTAL		- €	- €	- €	- €
29	Ville de Dole	ACCES A LA CULTURE	-	-	-	-
30	Ville de Dole	CONSEIL CITOYEN	1 000 €	1 500 €	-	-
31	Ville de Dole	APPRENTISSAGE DE LA LANGUE	2 500 €	6 140 €	-	-
32	Ville de Dole	COMEDIE MUSICALE	2 500 €	3 000 €	-	-
33	Ville de Dole	CLAS	3 000 €	3 000 €	-	-
34	Ville de Dole	FETES ET ANIMATIONS QUARTIER	-	-	-	-
35	Ville de Dole	GROUPE RENOVATION LOGEMENT	-	1 000 €	-	-
36	Ville de Dole	SANTE / BIEN ETRE	-	-	-	-
37	Ville de Dole	REDUCTION FRACTURE NUMERIQUE	-	-	-	-
	Ville de Dole	ESTIVALES 2025	-	-	2 000 €	-
	TOTAL		9 000 €	14 640 €	2 000 €	- €
38	Mutualité Française	SANTE DES FEMMES	-	1 000 €	-	-
	TOTAL		0 €	1 000 €	- €	- €
39	Jura Services	OBJECTIF INSERTION PROFESSIONNELLE	2 000 €	1 000 €	-	-
	TOTAL		2 000 €	1 000 €	- €	- €
40	Régie de quartier	RESSOURCERIE VELO / POLE MECANIQUE	5 000 €	3 000 €	-	-
41	Régie de quartier	JARDINS 2025	4 000 €	2 500 €	-	-
	TOTAL		9 000 €	5 500 €		- €
42	Fédération de teqball	TEQBALL	-	-	-	-
	TOTAL		- €	- €	- €	- €
	TOTAL		91 300 €	112 890 €	14 900 €	18 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les dispositions des conventions à passer avec les associations listées ci-dessus et la Ville de Dole (Centre Social Olympe de Gouges) au titre de l'année 2025 pour les financements de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole suivant le modèle ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions, ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération.

SCRUTIN

POUR : 75

ABSTENTION(S) : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 9 PROCURATION(S)

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances/Commande Publique
- Pôle Actions Sociales/Politique de la Ville
- Ville de Dole
- CCAS de la Ville de Dole
- Associations concernées

Fait à Authume, le 26 juin 2025.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Pascal FICHERE.

